



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

N° 56-2025

Objet : Renouvellement de la Convention d'Intervention Foncière tripartite entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, la commune de Brie-Comte-Robert et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L321-1 et suivants,

Vu le décret n° 2015-525 en date du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre des Etablissements Publics Fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu le décret n° 2025-517 en date du 10 juin 2025 approuvant le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé le 18 décembre 2021, modifié les 06 février 2022, 30 janvier 2024 et 30 avril 2024 de la commune de Brie-Comte-Robert,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 73-2020 en date du 16 décembre 2020 portant approbation et signature d'une convention tripartite d'intervention foncière entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, la commune de Brie-Comte-Robert et l'EPFIF,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 22-2021 en date du 14 avril 2021 adoptant une convention stratégique en matière de développement économique entre l'EPFIF et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu le projet de convention d'intervention foncière entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, la commune de Brie-Comte-Robert et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu la note explicative de synthèse,

Suite de la délibération N° 56-2025

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie mène des études relatives à la requalification des zones d'activités vieillissantes situées sur la commune de Brie-Comte-Robert,

Considérant que la commune de Brie-Comte-Robert souhaite répondre aux objectifs fixés dans le Projet d'Aménagements et de Développement Durable de son Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la commune de Brie-Comte-Robert souhaite également la requalification du tissu urbain existant et participer, en lien avec la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, au maintien et à la requalification des zones d'activités économiques,

Considérant que la commune de Brie-Comte-Robert souhaite conserver le secteur de maîtrise foncière, dit « Général Leclerc », afin d'y produire du logement,

Considérant que face à la spéculation foncière exercée sur l'ensemble des zones d'habitation et d'activités de la commune de Brie-Comte-Robert, cette dernière et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaitent que l'EPFIF intervienne en veille sur l'ensemble du territoire communal, hormis dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, afin de garantir une urbanisation maîtrisée et qualitative de son territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : **Approuve** la convention, annexée à la présente délibération, d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Brie-Comte-Robert et la Communauté de communes de l'Orée de la Brie ainsi que ses annexes.

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 20 novembre 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a building and a sun, surrounded by the text 'C. DE C. DE L'ORÉE DE LA BRIE' and the number '77170' at the bottom.

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le treize novembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège au 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO (*arrivée avant la délibération N° 54-2025*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYS.

Etaient représentés :

Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.
Monsieur BEZOT pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.

Etaient absents excusés :

Madame BOYER et Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*à la délibération N° 53-2025*) puis **24**

Membres excusés et représentés : **4**

Membres absents non représentés : **3** (*à la délibération N° 41-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 17 septembre 2025.